



Belfort, 47 000 habitants, chef lieu du Territoire de Belfort, entre Vosges et Jura, est le cœur urbain d'une agglomération de 103 000 habitants.

ADJOINT D'ANIMATION (H/F)
Catégorie C - Titulaire ou contractuel
30h/35h

MISSIONS PRINCIPALES

Au sein de la direction de la Vie scolaire, l'adjoint au responsable de site périscolaire :

- accueille en toute sécurité les enfants dans le cadre des accueils périscolaires
- réalise des activités périscolaires d'animation
- assure, en cas d'absence du responsable, la direction du site dans le cadre réglementaire de la DRAJES
- assure la direction du site sur les temps du mercredi ou en extrascolaire, en complémentarité du responsable de site
- participe à la traduction concrètes des objectifs du service (projet éducatif de la ville) sous l'autorité du responsable de site
- est un relais quotidien d'informations entre l'équipe d'animateurs et le responsable de site
- veille à l'application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité des personnes
- est force de proposition dans le cadre des projets du service

PROFIL RECHERCHÉ

- titulaire d'un BPJEPS (option loisirs tout public) ou DEJEPS - Autre titre reconnu DRAJES (EJE, BEATEP, éducateur spécialisé,...)
- maîtrise du cadre réglementaire régissant les établissements accueillant du public (jeune enfant, mineur et jeune adulte)
- sens du service, confidentialité, culture sécurité
- capacité d'encadrement d'équipe et de positionnement en tant que responsable hiérarchique
- maîtrise des outils bureautiques
- maîtrise des outils de suivi d'activité et des logiciels métiers
- aisance relationnelle, diplomatie
- rigueur, organisation, gestion de projet

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser avant le 26 juillet 2024

par courriel : recrutements@grandbelfort.fr

à l'attention de : Monsieur le Maire

Direction des Ressources Humaines
Place d'Armes, 90020 BELFORT CEDEX

La Ville de Belfort traite toutes les candidatures de manière égale, dont celles des personnes en situation de handicap

AVANTAGES

- Annualisation du temps de travail
- Comité National d'Action Sociale - CNAS
- Participation mutuelle labellisée
- Participation frais de transport